

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 12 mai 2020
fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale
NOR : INTJ2009758A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3321-5 et R. 3321-6 relatifs au conseil supérieur de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante :

- M. le général de corps d'armée Morterol Thibault ;
- M. le général de corps d'armée Tavel Laurent, Marc ;
- M. le général de corps d'armée Pidoux Alain, Maurice, Louis ;
- M. le général de corps d'armée De Oliveira Armando ;
- M. le général de corps d'armée Bonneau Hubert ;
- M. le général de division Petillot André, Pierre, Jean.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale du 21 juin 2019.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, directeur de cabinet
du ministre de l'intérieur,
S. Bouillon